



DEPARTEMENT
DE LA GUADELOUPE
~~*~*~*

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité
~~*~*~*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL.

L'An deux mille vingt, le 20 Juillet, à dix huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de l'ANSE-BERTRAND s'est réuni au réfectoire de l'école José MOUSTACHE Macaille, sous la présidence de Monsieur Edouard DELTA, Maire, suite à la convocation adressée le lundi 13 Juillet 2020.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Etaient présents : 26

Edouard DELTA, Martine DIDIER, Georges BELIA, Ninetta TEL, Jacky DAULCLE, Marie-Louise EURCLIDE, Christian TEL, Marie-Laure MOESTUS, Denis CORNEILLE, Catrina BREDON, Adélaïde MOYSAN, Viviane MIMIFIR, Jean-Pierre ELEORE, Lydia PETILAIRE, Olga BERAL, Marianne TEL, Paul VOUSEMER, Sylviane ITHANY, Max BYRAM, Leslie LUVIN, Félix IREP, Daniel MOUSTACHE, Bernadette ANNE-MARIE, Amédée ENODIG, Nadège RABEL, Hervé HIRA.

Etait absente : Rollande THUDOR

Secrétaire de séance : Marie-Laure MOESTUS

Délibération N° 15 ~ Rectification d'une erreur matérielle

Taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties

Le conseil municipal avait voté le taux de la taxe foncière sur les propriétaires non bâties, une erreur matérielle s'est glissée lors de la rédaction.

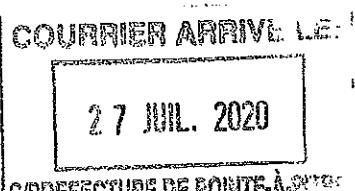
Le conseil municipal doit se prononcer chaque année sur le taux des trois impôts directs locaux pour déterminer le montant à percevoir au titre de l'année 2020.

Il est à noter que les contribuables remplissant les conditions de revenus ne paieront pas la Taxe d'habitation en 2020.

Le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à rectifier cette erreur matérielle sur le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

HÔTEL DE VILLE : Rue Cheikh Anta Diop 97121 ANSE-BERTRAND
■ 0590-89-48-48 ■ 0590-89-46-96
Email : commune@mairieansebertrand.fr

Les taux d'imposition proposés pour 2020 se déclinent comme suit :



En 2019			En 2020	
Les Taxes Directes	Taux	Montant	Taux	Montant
Taxe d'habitation (TH)	58,39 %	1 977 265 €	58,39 % fixé par la DRFIP	2 006 280
Taxe foncier batik (TFB)	63,93 %	1 919 541 €	60,73 %	1 848 621
Taxe foncier non bâti (TFNB)	169,86 %	138 356 €	160,79%	132 169
TOTAL		4 035 162 €		3 987 070

Après débat, le conseil municipal délibère,

Avec pour 21 : Edouard DELTA, Martine DIDIER, Georges BELIA, Ninetta TEL, Jacky DAULCLE, Marie-Louise EURICLIDE, Christian TEL, Marie-Laure MOESTUS, Denis CORNEILLE, Catrina BREDON, Adélaïde MOYSAN, Viviane MIMIFIR, Jean-Pierre ELEORE, Lydia PETILAIRES, Olga BERAL, Marianne TEL, Paul VOUSEMER, Sylviane ITHANY, Max BYRAM, Leslie LUVIN, Félix IREP.

Abstention 05 : MOUSTACHE Daniel, Bernadette ANNE-MARIE, Amédée ENODIG, RABEL Nadège, Hervé HIRA.

DECIDE

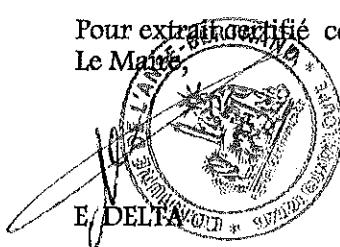
Article 1 : D'autoriser le Maire à rectifier l'erreur matérielle sur le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, telle que indiquée dans le tableau ci-dessus

Article 2 : D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces de ce dossier.

Affichée le,

30 JUIL. 2020

Pour extraire certifié conforme
Le Maire,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Sous-Préfet de Pointe-À-Pitre

COURRIER ARRIVÉ LE.

27 JUIL. 2020

S/PREFECTURE DE POINTE-À-PITRE

HÔTEL DE VILLE : Rue Cheikh Anta Diop 97121 ANSE-BERTRAND

0590-89-48-48 0590-89-46-96

Email : commune@mairieansebertrand.fr